



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Les nations inscrivent 12 espèces de vautours afin de contrer le déclin démographique en Afrique

Bonn/Trondheim, 9 octobre 2015 – Dix-huit espèces supplémentaires de rapaces ont été inscrites lors d'une réunion internationale de représentants de gouvernements et d'experts cette semaine à Trondheim, en Norvège. Sept de ces espèces menacées sont en danger critique d'extinction selon la Liste rouge de l'UICN.

La 2^{ème} Réunion des signataires du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs (MdE Rapaces) s'est tenue du 5 au 8 octobre à Trondheim, à l'invitation du gouvernement norvégien. Le MdE Rapaces a été conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage en tant qu'instrument spécial pour traiter les menaces à l'encontre de ces espèces.

Les pays ont convenu d'inscrire douze espèces de vautours, dont le vautour charognard, le vautour chaugoun et le vautour oricou à l'Annexe I de l'accord, en réponse à l'actuelle crise des vautours en Afrique. Ces derniers souffrent de graves déclinés causés par les captures et le commerce illégaux et par l'empoisonnement par des produits chimiques toxiques, qui constituent également de graves risques pour la santé humaine.

Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS, a déclaré : « Les vautours sont les éboueurs de la nature. Ces prédateurs empêchent la propagation de maladies et protègent ainsi directement la santé humaine. Afin d'éviter une autre crise, nous devons préserver la santé animale et publique en Afrique en maintenant cette capacité unique d'auto-purification de la Nature. En Norvège, les pays se sont cette semaine mis d'accord sur une réponse internationale coordonnée menée par le MdE Rapaces afin de traiter la crise des vautours en Afrique. »

Les efforts visant à endiguer le déclin spectaculaire des vautours sont soutenus par l'Iran, qui a annoncé sa décision d'interdire le diclofénac, un médicament qui a presque complètement décimé les populations de vautours en Inde.

L'élaboration d'un Plan d'action multi-espèces pour tous les vautours de l'Ancien Monde a été lancée afin de mettre fin au déclin des populations de vautours. L'initiative visant à développer des plans d'action prioritaires par espèce via le MdE Rapaces est également incluse dans la Résolution 11.14 de la CMS sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration.

L'abattage, la capture et le commerce illégaux, les actions de conservation en faveur du percnoptère d'Égypte, ainsi que les stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces étaient au programme.

Le président de la réunion, Øystein Størkersen, Norvège, a déclaré: « Il est possible d'être plus proactif, en particulier dans des domaines spécifiques, en impliquant par exemple différents secteurs dans la lutte contre les principales menaces pour les rapaces migrateurs. Nous allons atteindre nos objectifs en construisant le palais pierre à pierre ».

Les pays ayant signé le MdE ont convenu de travailler ensemble afin de mieux protéger les vautours, les aigles, les faucons et les chouettes. Lors de la réunion, les Comores ont ajouté leur signature, amenant le nombre de signataires à 53.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Florian Keil, Coordinateur en charge de l'Équipe conjointe de gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation des Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA, e-mail : florian.keil@unep.org ; tél : +49 (0)228 815 2451

Veronika Lenarz, Secrétariat PNUE/CMS, e-mail : veronika.lenarz@cms.int ; tél. +49 (0)228-8152409

Autres ressources :

[IISD Reporting Services](#)

[2^{ème} Réunion des signataires du MdE Rapaces](#)

NOTES AUX RÉDACTEURS

La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (CMS) travaille à la conservation d'animaux migrants terrestres, aquatiques et aviaires dans l'ensemble de leurs aires de répartition. C'est un traité intergouvernemental, conclu sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui cible la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle internationale. On compte à présente 122 Parties à la Convention, dont l'Union européenne.

www.cms.int